



Résumé de l'étude sur les conséquences d'une imposition à 150 % des revenus du capital pour les PME et les entreprises familiales en Suisse (Auswirkungen einer Kapitaleinkommensbesteuerung im Umfang von 150 Prozent auf mittelständische Unternehmen und besonders Familienunternehmen in der Schweiz, Zurich, août 2020)

Initiative 99% de la JSS:

Une catastrophe pour les entreprises familiales et la Suisse en tant que place innovante

L'initiative «Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital» («Initiative 99%») de la JSS entend imposer les revenus du capital, qui dépassent un certain seuil, à hauteur de 150% et introduire une nouvelle imposition des plus-values. L'étude menée par Tax Partner AG s'appuie sur des exemples concrets pour révéler les graves conséquences d'une telle imposition des plus-values pour les moyennes entreprises, les entreprises familiales et les startups. Les répercussions de l'initiative menaceraient leur existence même. L'initiative affaiblirait considérablement l'attractivité de la Suisse en tant que place innovante et convoitée par les entrepreneurs et les créateurs d'entreprise talentueux. Il en résulterait un exode vers des pays offrant de meilleures conditions-cadres.

L'initiative vise à imposer lourdement les parts du revenu du capital supérieures à un seuil défini par la loi; l'objectif est de les taxer 50% plus fortement que les revenus salariaux. Le texte de l'initiative ne précise pas avec exactitude quelles parts de revenu seraient considérées comme des revenus du capital. Selon l'interprétation des initiateurs, les revenus d'intérêts (y compris les revenus locatifs), les dividendes et les revenus du capital seraient concernés, soit également les bénéfices de la vente de sociétés.

L'étude mandatée par economiesuisse et Swiss Family Business met en évidence les répercussions de l'initiative et de la proposition de taxation des revenus du capital à hauteur de 150% dans trois domaines: l'imposition courante des moyennes entreprises, la planification de la transmission des entreprises familiales et la vente de startups. Elle démontre à quel point l'initiative 99% pèse lourdement sur les PME, les entreprises familiales et les startups suisses, rendant ainsi la Confédération moins attractive aux yeux des entrepreneurs, en particulier en termes de soutien à l'innovation.

Conclusion de l'étude n°1:

Menace sur l'emploi liée à la baisse des investissements dans les entreprises

Avec l'adoption de cette initiative, le revenu disponible provenant des activités de l'entreprise diminuera sensiblement. Pour maintenir leurs revenus après imposition selon l'initiative au même niveau que selon le régime en vigueur, les entrepreneurs seront contraints de puiser dans la trésorerie de l'entreprise pour augmenter leur rémunération en raison de l'afflux conséquent supplémentaire pour l'État.

De nombreux chefs d'entreprises familiales devront également se verser un dividende afin de pouvoir payer l'impôt sur la fortune touchant leur entreprise, en plus de l'impôt sur le revenu. En cas de hausse de l'imposition des dividendes, les propriétaires d'entreprise seront amenés à puiser davantage dans les ressources de l'entreprise afin de disposer du montant destiné à payer l'impôt sur la fortune. Pour ce faire, ils n'auront d'autre choix que d'augmenter considérablement leur salaire annuel et/ou le montant de leur dividende annuel.

Les répercussions de l'initiative 99% sur l'imposition courante d'une entreprise familiale représentent une charge supplémentaire conséquente pour les entrepreneurs. L'étude montre que la charge supplémentaire sur les entreprises familiales induite par l'initiative représenterait un afflux de recettes fiscales annuelles conséquent pour l'État, au détriment des entreprises. Celles-ci perdraient continuellement en substance: les fonds restants pour les investissements dans les collaborateurs, la recherche et le développement ou encore l'infrastructure seraient moindres, ce qui menacerait en fin de compte les emplois dans les entreprises concernées. De fait, l'initiative 99% saperait l'esprit d'entreprise en Suisse.

Conclusion de l'étude n°2:

Diminution précipitée du nombre d'entreprises familiales

Diverses études indiquent que 92% de toutes les successions font l'objet d'une transaction financière. La succession implique la transmission de la substance même des entreprises acquise au fil de nombreuses années. Les entrepreneurs sur le départ doivent assurer leur future subsistance en tout ou partie grâce au produit de la vente, ou en indemnisant plusieurs enfants à parts égales dans le partage successoral. Dans ce cas, même les petites structures dépasseraient alors nettement la valeur seuil prévue par l'initiative.

L'étude révèle que les revenus nets des entrepreneurs issus de la transmission rémunérée, actuellement largement exonérés d'impôts, diminueront considérablement après l'entrée en vigueur de l'initiative 99%. Ce phénomène résulte du prélèvement d'une partie considérable du produit de la vente. Les entrepreneurs devront alors augmenter le prix de vente de leur entreprise pour maintenir les revenus nets de la succession sous le régime de l'initiative 99% au même niveau que sous le régime existant. Le successeur se retrouvera finalement contraint de financer un prix d'achat plus élevé.

Dans la plupart des cas, l'augmentation du prix d'achat devra être prise en charge par le successeur de l'entreprise acquise qui nécessitera de puiser dans la trésorerie de l'entreprise. Par conséquent, l'entreprise ne disposera pas de la marge de manœuvre financière nécessaire pour investir dans le personnel, l'innovation ou encore l'infrastructure. Enfin, le risque de voir, par manque de bailleurs, le financement ne pas aboutir, la succession échouer et la liquidation de l'entreprise de fonds augmentera également.

L'initiative 99% a un effet particulièrement considérable sur la succession des entreprises familiales, dans la mesure où elle entraîne un endettement accru de la génération suivante. Dans la mesure où, dans la majorité des cas, ces dettes seraient financées par l'entreprise acquise, celle-ci est affaiblie: au lieu d'investir dans son personnel et la place économique suisse, elle serait contrainte de puiser des ressources dans les caisses de l'entreprise. À plus long terme, cette situation menace non seulement les emplois dans les entreprises concernées, mais complexifie

également la procédure de succession. À moyen et long terme, un grand nombre d'entreprises familiales seraient amenées à disparaître.

Conclusion de l'étude n°3:

Recul massif de la Suisse en tant que place innovante

Ces dernières années, un écosystème vital de créateurs d'entreprise s'est développé en Suisse. Les classements annuels attestent de la progression de la Suisse en matière de conditions-cadres pour les entreprises axées sur l'innovation, telles que les startups. Les startups ont créé 50 000 emplois ces dernières années. L'élan ne faiblit pas: on peut ainsi s'attendre à voir émerger d'autres emplois dans les années à venir - à condition que les conditions-cadres restent favorables.

Les créateurs de startups concentrent souvent toute leur énergie entrepreneuriale sur le succès du développement d'un nouveau modèle d'affaires. Faute de liquidités, les rémunérations au cours de la phase de démarrage de l'entreprise sont fortement limitées. Seule la vente des droits de participation dans la jeune entreprise, souvent à une société de plus grande taille, permet aux créateurs de percevoir une compensation adéquate pour leurs efforts. Dans de nombreux cas, ceux-ci réinvestissent ensuite les bénéfices réalisés dans de nouvelles startups. En cas d'adoption de l'initiative 99%, ces gains provenant de la vente de participations dans des startups seraient également imposés à 150%. Conséquence: une part importante des revenus issus de la vente de l'entreprise serait confisquée par l'impôt. L'attrait des investissements dans le domaine de l'innovation s'en trouverait ainsi réduit.

L'initiative 99% affaiblirait l'attrait économique des investissements dans les startups, c'est pourquoi ceux-ci chuteraient massivement et puisque les startups peineront à trouver ce que l'on appelle des «business angels», elles opteront pour des modèles d'affaires sans financement externe et enregistreront ainsi une croissance moindre. Selon la proportion de startups peinant à dénicher des «business angels», les startups pourront créer à l'avenir jusqu'à un tiers d'emplois en moins qu'aujourd'hui. L'initiative 99% réduira d'environ un tiers le nombre d'emplois créés. Concrètement, cela représente une perte d'environ 20 000 emplois.

Avec l'initiative 99%, l'attractivité de la Suisse baisserait de manière drastique pour les créateurs d'entreprise. En comparaison internationale, l'initiative de la JSS affaiblirait massivement l'attrait de la Suisse en tant que place économique innovante. Son adoption conduirait les créateurs à tourner le dos à la Suisse: non seulement beaucoup moins d'emplois seraient créés dans des secteurs prometteurs, mais la capacité d'innovation en Suisse serait réduite par la délocalisation des startups, ce qui sonnerait le glas du microcosme suisse des startups qui s'est épanoui ces dernières années.

Informations sur l'étude sur les conséquences d'une imposition à 150 % des revenus du capital pour les PME et les entreprises familiales en Suisse

L'étude donne la mesure des conséquences que l'imposition à 150 % des revenus du capital réclamée aurait pour les PME et les entreprises familiales. Elle met l'accent sur l'impact de l'initiative dans trois domaines :

- la taxation annuelle (récurrente),

- la transmission d'entreprise et
- la vente des start up par leurs fondateurs.

L'étude est structurée comme suit :

La taxation courante des revenus provenant des activités d'une entreprise est présentée selon le régime en vigueur et selon l'initiative 99 %. Pour obtenir une fourchette représentative des taux d'imposition applicables, les chefs-lieux Aarau, Zoug et Lausanne ont été retenus comme domicile ou siège de société. Un calcul comparatif est effectué sur la base d'un scénario d'un entrepreneur type.

Les conséquences de l'initiative 99 % sur la taxation courante d'une entreprise familiale ainsi que les incidences fiscales d'un processus de transmission type sont présentées en détail. Enfin, les effets de l'initiative sur le règlement de succession d'une start-up sont esquissés sur la base d'une étude de cas type.

L'étude a été réalisée par Tax Partner AG (Zurich), sur mandat d'economiesuisse et de Swiss Family Business.

L'étude complète peut être consultée: <https://non-a-99pourcent.ch/downloads-fr/>

À propos du comité «Non à l'initiative 99%»

Le comité «Non à l'initiative 99%» s'oppose à l'initiative 99% préjudiciable et s'engage en faveur de l'avenir de la Suisse en tant que place économique innovante. Les activités du comité sont portées par Swiss Family Business, Digitalswitzerland et la Swiss Entrepreneurs & Startup Association (SWESA). <https://non-a-99pourcent.ch/>

À propos de Swiss Family Business

Swiss Family Business est une plateforme d'entreprises indépendantes et familiales. Elle représente les intérêts des entreprises familiales face aux décideurs politiques, aux autorités et à l'autorité publique et compte aujourd'hui plus de 370 membres dans toute la Suisse. <https://swiss-family-business.ch/>

À propos de Digitalswitzerland

Digitalswitzerland est une initiative suisse multisectorielle dont l'objectif est de positionner et d'ancrer la Suisse en tant que leader mondial de l'innovation numérique. Sous l'égide de Digitalswitzerland, les plus de 220 membres de l'association et partenaires apolitiques de la fondation travaillent en étroite collaboration pour atteindre ce but. <https://digitalswitzerland.com/>

À propos de la SWESA

La SWESA s'emploie à améliorer durablement les conditions-cadres politico-économiques en Suisse pour les startups et les PME du pays. L'association s'engage à défendre les intérêts de ses quelque 150 membres, fournit des informations actuelles et transparentes et apporte son concours au groupe parlementaire en charge des startups et de l'entrepreneuriat. <https://www.swesa.ch/>

Contact

«Non à l'initiative 99%»
Ivan Jäggi
Case postale 2407
CH-8024 Zurich 1

téléphone +41 44 266 67 81
site web: <https://nein-zu-99prozent.ch>
e-mail: info@nein-zu-99prozent.ch